

Communiqué de Presse d'Ibuka France

30 septembre 2024

Procès d'Eugène Rwamucyo devant la Cour d'assises de Paris



Eugène Rwamucyo à Lille en 2009. (Philippe Huguen / AFP)

Le huitième procès pour actes ou complicité dans le génocide des Tutsi s'ouvre ce mardi 1er octobre devant la Cour d'Assises de Paris et dans lequel Ibuka France s'est constituée partie civile aux côtés d'autres associations. Visé par une plainte

déposée par le Collectif des Parties Civiles (CPCR) en avril 2007, l'accusé, Eugène Rwamucyo a été retrouvé à Maubeuge où il exerçait en qualité de médecin. Il aura fallu 17 années d'instruction. Eugène Rwamucyo est aujourd'hui renvoyé devant la Cour d'assises pour des chefs de génocide, de crimes contre l'humanité mais aussi de participation à un groupement formé et d'entente établie en vue de la préparation du génocide ou d'autres crimes contre l'humanité, de complicité de crime contre l'humanité et de crime de génocide. Il est notamment accusé d'avoir participé dans la région de Butare à la dissimulation des preuves de la commission du génocide à travers des opérations d'enfouissement de masse des corps des victimes et à l'organisation d'opérations visant à achever les survivants ou à les enterrer vifs.

En France, les procès aux assises des ressortissants rwandais poursuivis pour génocide, complicité de génocide et crimes contre l'humanité dans le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, ont débuté en 2014, soit avec 20 ans de retard. Depuis, l'exercice se poursuit à la cadence de deux procès par an. A ce rythme, nombre de criminels en fuite vivant sur le sol français peut espérer qu'il passera entre

les mailles du filet en dépit des efforts réels dont le parquet fait preuve depuis cinq ans.

Nous en appelons aux autorités françaises pour démentir l'adage selon lequel le retard à juger est un déni de justice. Pensons aux victimes, au message que l'impunité assumée et assurée renvoie au monde et surtout à la génération de demain.

Paris, le 30 septembre 2024